

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 14 Mars 2024



Centrale photovoltaïque au sol à Chemaudin et Vaux (25) : Signature de la convention de partenariat le 29/03/2024 à 11 h en mairie de Chemaudin et Vaux

Historique

Dans le cadre de son engagement pour la transition énergétique et suite à une réflexion approfondie sur ses possibilités de développer des réalisations d'énergies renouvelables sur son territoire, l'équipe municipale a retenu la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol. Soucieuse de valoriser un terrain qui est aujourd'hui en cours de remblaiement (carrière), la municipalité a privilégié le potentiel photovoltaïque de ce site. Souhaitant que ce projet soit porté par la collectivité, la commune s'est naturellement rapprochée de la SEM Énergies Renouvelables Citoyenne en 2022, dont l'objectif à travers l'accompagnement des collectivités, est de donner au territoire toute sa place dans le projet tant en termes de gouvernance que de retombées économiques. Ce modèle de développement garantit un contrôle étroit du projet à la collectivité (aucune décision n'est possible sans un vote favorable de la commune) et assure un meilleur partage des retombées économiques et de l'implication des acteurs locaux.

Les parties se sont accordées sur une convention de partenariat signée le 29/03/2024. Celle-ci précise notamment les règles de gouvernance, le budget prévisionnel, ainsi que la prise en charge des coûts correspondants. En outre, elle préfigure la société de projet qui portera la centrale solaire. D'ores et déjà, des études ont été engagées.

Le projet

Le site bénéficie d'une superficie d'environ 5 hectares. Il s'agit d'une partie de carrière en fin d'exploitation, remise en état pour une implantation photovoltaïque au sol. Une étude de qualification a montré la pertinence d'envisager l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur ce site. Un scénario a été avancé par l'étude de faisabilité: la parcelle exploitable serait de 4,5 ha pour une puissance de 4.1 MWc. La production d'électricité estimée est d'environ 4 920 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation d'électricité spécifique de 2 000 habitants.

La durée des études est d'environ 4 ans et devrait permettre une mise en service en 2027.

La commune souhaite une implication des acteurs locaux et notamment de la population dans ce projet.

Le partenaire public de la commune

► SEM Énergies Renouvelables Citoyenne

La SEM EnR Citoyenne est un outil territorial, public et citoyen, de développement (ingénierie et financement) et de réalisation de projets d'énergies renouvelables sur les territoires du Jura et du Doubs. Le modèle proposé garantit la gouvernance des collectivités et permet une implication forte des acteurs locaux (citoyens, associations, entreprises locales). Ce modèle permet aux collectivités de rester maîtres de leurs projets.

La SEM EnR Citoyenne a été créée en décembre 2016 par des collectivités au service des collectivités. Son capital est majoritairement détenu par des acteurs publics (notamment le SIDEC du Jura, le SYDED 25, la Région Bourgogne-Franche-Comté) et des organismes privés (des coopératives citoyennes, des associations et des entreprises locales). Jean-Daniel Maire en est le Président Directeur Général.

